

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1896

1^{er} août 2008

SOMMAIRE

4 U S.A.	90971	In Media Res SA	90997
ABC 2000 S.A.	90999	In Media Res SA	90973
Australian China Clays (Europe) S.à r.l. ..	90974	International Masters Publishers Nihon S.à r.l.	90974
Automotive Components Europe S.A.	90999	Investment and Management Consulting SA	90969
Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	90962	KSM Investment S.A.	90999
Batifixing s.à r.l.	90974	Kursana Residenzen S.A.	90971
Blue White Funds	90975	Lux Inseco S.A.	91000
Brake & Parts Center S.à r.l.	90998	Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l.	90971
Burk, Evans & Associates S.A.	90968	Maps-Europe S.A.	90998
Cantara Holding S.A.	90998	MDK - Immo S.C.I.	90977
CEREP III Investment Q S.à r.l.	90979	Oriflame Cosmetics S.A.	91004
CEREP III Investment R S.à r.l.	90988	Promotions Générales Luxembourg S.A.	90970
CMS Generation Luxembourg S.à r.l.	91002	PTC Essen Capital S.A.	90969
CPF Trading S.à r.l.	91001	Réidener Spënnchen S.A.	90974
Dunwych Acquisition Company S.à.r.l.	90975	Rolf Bau	91007
Electro Maintenance Systems S.A.	90972	Safima S.A.	90977
Euroconsumers S.A.	90972	Sal. Oppenheim Alternative Asset Mana- gement S.A.	90968
European Scents S.à r.l.	90962	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	90970
Farbe & Design S.à r.l.	91002	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	90970
Galileo Finances S.A.	91007	Western Waterways S.A.	90973
HispaImmo A.G.	90997		
Holding EDH S.A.	91001		
ICI	91007		
Ikano Retail Properties S.A.	90962		

European Scents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 127.554.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte, lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 juin 2008, de la démission de Monsieur David Harvey de sa fonction de gérant et a nommé en remplacement M. Christophe Gammal, résidant 67, rue de Cessange à L -1320 Luxembourg.

A partir du 17 juin 2008 les gérants de la société sont:

- Halsey Sàrl
- Mlle. Kristel Segers
- Mr. Christophe Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.
Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2008089059/6762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 116.888.

—
Extrait des résolutions des associés prises en date du 26 juin 2008

1. La démission de Jean-Louis Camuzat a été acceptée avec effet au 26 juin 2008
2. Monsieur Andreas Demmel, manager, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 11 avril 1969 à Munich, Allemagne, est nommé gérant avec effet au 26 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Brian McMahon
- Monsieur Michael Green
- Monsieur Andreas Demmel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR PUBLICATION
AVIVA HOLDINGS CED II (Luxembourg) S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008089060/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04416. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Ikano Retail Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.
R.C.S. Luxembourg B 138.262.

—
In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing professionally at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company (société anonyme) IKANO RETAIL PROPERTIES S.A., with its registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, registered with the Company and Trade Register under number B 138.262, incorporated before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 15, 2008, published in the Mémorial C number 1283 of May 27, 2008 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Nathalie HOULLE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr Benoit TASSIGNY, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutinizer, Mrs Céline KOHLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The chairman thus declared, and requested the notary to acknowledge, the following:

Following the attendance list, all shareholders, representing the entire share capital of EUR 50,000 (fifty thousand euros) represented by 5,000 (five thousand) shares, are duly or rightfully represented at the present meeting and may effectively deliberate and decide upon all the items on the agenda.

That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda:

1- Increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) each, to the amount of five million euros (EUR 5,000,000) by the issue of four hundred ninety five thousand (495,000) new shares having a nominal value of ten euros (EUR 10) each;

2- Issue of four hundred ninety five thousand (495,000) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and registration of a total share premium of one hundred one million seven hundred eighty four thousand two hundred fifty eight euros (EUR 101,784,258.-);

3- Waiver of the preferential right of subscription of the existing shareholders;

4- (i) Subscription of two hundred fifty two thousand four hundred fifty (252,450) additional shares with a contribution of a share premium amounting to fifty one million nine hundred nine thousand nine hundred seventy one and fifty eight cents (EUR 51,909,971.58) by IKANO SA, having its registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg ("IKANO SA") and payment by a contribution in kind of 510 shares of the company IKANO Retail Holding AB, and (ii) subscription of two hundred forty two thousand five hundred fifty (242,550) additional shares with a contribution of a share premium amounting to forty nine million eight hundred seventy four thousand two hundred eighty six and forty two cents (EUR 49,874,286.42) by Ingka Pro Holding BV, having its registered office at Hullenbergweg 2, 1101BL Amsterdam, (Ingka Pro Holding BV) and payment by a contribution in kind of 490 shares of the company IKANO Retail Holding AB;

5- Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

6- Granting of power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company;

7- Miscellaneous.

The extraordinary general meeting of the shareholders, having given its approval to such propositions from the chairman, and considering itself as duly composed and convened, deliberated and passed separately, via a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company resolves to increase the share capital of the Company so as to bring it from its current amount of fifty thousand euros (EUR 50,000) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) each to five million euros (EUR 5,000,000) by the issue of four hundred ninety five thousand (495,000) new shares with a nominal value of ten euros (EUR 10) each.

Second resolution

The general meeting of the Company resolve to issue four hundred ninety five thousand (495,000) new shares having the same rights and obligations as the existing shares and to register a total share premium of one hundred one million seven hundred eighty four thousand two hundred fifty eight euros (EUR 101,784,258).

Third resolution

The existing shareholders of the Company resolve to renounce to their preferential right of subscription.

Fourth resolution

Subscription and payment

There now appears Mrs Céline KOHLER, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of

(i) IKANO SA ("IKANO SA"), with registered office at 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, and

(ii) Ingka Pro Holding BV ("Ingka Pro Holding BV") with registered office at Hullenbergweg 2, 1101BL Amsterdam,

by virtue of a power of attorney given on 16 June 2008, which power of attorney after have been signed ne varietur by the appearing attorney in fact, by the shareholders present in person, by the proxy holders representing the represented shareholders, and by the notary will remain attached to the present minutes to be filed together with the present deed with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed:

(i) IKANO SA, two hundred fifty two thousand four hundred fifty (252,450) additional shares of the Company with a nominal value of ten euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of 510 shares of the company IKANO Retail Holding AB, having its registered office at Lund (Sweden). Detail of the contribution in kind:

Name of the Company: IKANO Retail Holding AB

Address: Scheelevägen 19A-S-22370 LUND

Registration number: 5567537690

Jurisdiction: SWEDEN

SHARES:

Number of shares issued: 510 having a par value of 106,734,258.- EUR (SEK 1,000,100)

% of shares to be contributed: 51%

(ii) Ingka Pro Holding BV, two hundred forty two thousand five hundred fifty (242,550) additional shares of the Company with a nominal value of ten euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing shares and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of 490 shares of the company IKANO Retail Holding AB, having its registered office at Lund (Sweden). Detail of the contribution in kind:

Name of the Company: IKANO Retail Holding AB

Address: Scheelevägen 19A-S-22370 LUND

Registration: 5567537690

Jurisdiction: SWEDEN

SHARES:

Number of shares issued: 490 having a par value of 106,734,258.- EUR (SEK 1,000,100)

% of shares to be contributed: 49%

The Chairman states that the board of directors of the Company fixed the aggregate value of the shares to be contributed at one billion one hundred thousand SEK (SEK 1,000,100,000.-) which corresponds to one hundred six million seven hundred thirty four thousand two hundred fifty eight euros (EUR 106,734,258) on the ground of the interim balance sheet of the Company as at 5 June 2008.

The Chairman tables a report which has been drawn up on 18 June 2008 by KPMG, réviseur d'entreprises, having its registered office at 9, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, issued in compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies. The conclusion of such report is as follows:

"Based on our review carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution does not correspond at least to the number and par value of the shares and the share premium to be issued in consideration."

That report, after having been signed ne varietur by the shareholders attending in person, by the proxy holders representing the represented shareholders, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Company, as receiving company, entered into two contribution agreements dated 16 June 2008, respectively with (i) IKANO SA and (ii) Ingka Pro Holding BV, as Contributor in respect of the contribution of the shares of IKANO Retail Holding AB to the Company (the "Contribution Agreements").

A copy of the Contribution Agreements, after having been signed ne varietur by the shareholders attending in person, by the proxy holders representing the shareholders represented, by the members of the board and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

Thereupon, the general meeting resolves accepting the subscription and payment and resolves issuing and allotting two hundred fifty two thousand four hundred fifty (252,450) new shares of the Company with a nominal value of ten

euros (EUR 10) each and a share premium amounting to fifty one million nine hundred nine thousand nine hundred seventy one and fifty eight cents (EUR 51,909,971.58) to IKANO SA,

and two hundred forty two thousand five hundred fifty (242,550) new shares of the Company with a nominal value of ten euros (EUR 10) each and a share premium amounting to forty nine million eight hundred seventy four thousand two hundred eighty six and forty two cents (EUR 49,874,286.42) to Ingka Pro Holding BV.

Fifth resolution

The general meeting of the Company resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

" **Art. 5. first paragraph.** The subscribed capital of the Company is set at five million euros (EUR 5,000,000) represented by five hundred thousand (500,000) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each, having all the same rights and obligations."

Sixth resolution

The general meeting resolves to grant power to any director of the Company to act alone or jointly in the name and on behalf of the Company in order to do all acts or things, execute and sign any deed, power of attorney, register, confirmation or any other document as the director may consider necessary or desirable in order to register the above increase of share capital of the Company.

Costs - Evaluation

Insofar as the contribution in kind results in IKANO RETAIL PROPERTIES S.A. holding more than 65% (sixty-five per cent), in specie 100%, of the shares issued by a Company incorporated in the European Union, the Company refers to Articles 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital exemption.

Any expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever as a result of this deed which shall be charged to the Company are estimated at approximately seven thousand one hundred euros (EUR 7,100.-).

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, these presents are drafted first in English then in French. In the event of discrepancies between the two versions, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IKANO RETAIL PROPERTIES S.A., dont le siège social est 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.262, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1283 du 27 mai 2008 (ci-après la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Madame Nathalie HOULLE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Céline KOHLER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être enregistrée avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée et peuvent en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1- Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) à cinq millions d'euros

(EUR 5.000.000) par l'émission de quatre cent quatre vingt quinze mille (495.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune;

2- Emission de quatre cent quatre vingt quinze mille (495.000) nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et enregistrement d'une prime d'émission d'un montant total de cent un million sept cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante huit euros (EUR 101.784.258);

3- Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires;

4- (i) Souscription de deux cent cinquante deux mille quatre cent cinquante (252.450) actions supplémentaires avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinquante et un million neuf cent neuf mille neuf cent soixante et onze et cinquante huit cents (EUR 51.909.971,58) part IKANO S.A., avec siège social au 1, rue Nicolas welter, L-2740 Luxembourg ("IKANO S.A.") et libération par apport en nature de 510 actions de la société IKANO Retail Holding AB, et (ii) souscription de deux cent quarante deux mille cinq cent cinquante (242.550) actions supplémentaires avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quarante neuf millions huit cent soixante quatorze mille deux cent cinquante huit et quarante deux cents (49.874.258,42) par Ingka Pro Holding BV, avec siège social à Hullenbergweg 2, 1101BL Amsterdam (Ingka Pro Holding BV) et libération par apport en nature de 490 actions de la société IKANO Retail Holding AB;

5- Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital envisagée;

6- Autorisation donnée à tout administrateur de la Société d'acter seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société;

7- Divers.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé, via un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) par l'émission de quatre cent quatre vingt quinze mille (495.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société décide d'émettre quatre cent quatre vingt quinze mille (495.000) nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'enregistré une prime d'émission d'un montant total de cent un millions sept cent quatre vingt quatre mille deux cent cinquante huit euros (EUR 101.784.258).

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société conviennent de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Souscription et Libération

Se présente alors Maître Céline KOHLER, prénommée, agissant en sa capacité de mandataire spécial dûment nommé de

(i) IKANO S.A. ("IKANO S.A."), avec siège social au 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, et

(ii) Ingka Pro Holding BV ("Ingka Pro Holding BV") avec siège social à Hullenbergweg 2, 1101 Amsterdam,

en vertu de deux procurations en date du 16 juin 2008, lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire spécial présent, par les actionnaires présents en personne, et par le notaire seront annexées au présent acte pour être soumises avec le présent acte aux autorités d'enregistrement.

La personne présente déclare souscrire au nom et pour le compte des prénommées:

(i) IKANO S.A., deux cent cinquante deux mille quatre cent cinquante (252.450) actions supplémentaires de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et de procéder à la libération de toutes ces nouvelles actions par un apport en nature consistant en 510 actions de la société IKANO Retail Holding AB, avec siège social à Lund (Suède). Détail de l'apport en nature:

Nom de la société: IKANO Retail Holding AB

Siège social: Scheelevägen 19A-S-22370 LUND

Enregistrement RCS: 5567537690

Juridiction: SUEDE

ACTIONS:

Nombre d'actions émises: 510 ayant une valeur nominale de 106.734.258 EUR (SEK 1.000.100)

% d'actions apportées: 51%

(ii) Ingka Pro Holding BV, deux cent quarante deux mille cinq cent cinquante (242.550) actions supplémentaires de la Société d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et de procéder à la libération de toutes ces nouvelles actions par un apport en nature consistant en 490 actions de la société IKANO Retail Holding AB, avec siège social à Lund (Suède). Détail de l'apport en nature:

Nom de la société: IKANO Retail Holding AB

Siège social: Scheelevägen 19A-S-22370 LUND

Enregistrement RCS: 5567537690

Jurisdiction: SUEDE

ACTIONS:

Nombre d'actions émises: 490 ayant une valeur nominale de 106.734.258 EUR (SEK 1.000.100)

% d'actions apportées: 49%

Le président déclare que le conseil d'administration de la Société a fixé la valeur totale des actions apportées à un milliard cent mille Couronnes Suédoises (SEK 1.000.100.000) correspondant à cent six millions sept cent trente quatre mille deux cent cinquante huit euros (EUR 106.734.258) sur la base des comptes intermédiaires en date du 5 juin 2008.

Le président présente un rapport qui a été établi le 18 juin 2008 par KPMG, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, établi en conformité avec l'article 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Sur la base de notre revue telle que décrite dans notre rapport, aucun élément n'a retenu notre attention nous faisons croire que la valeur de la contribution ne correspondrait pas au nombre et à la valeur unitaire des actions et de la prime d'émission émise en contrepartie."

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les actionnaires présents en personne, par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du conseil d'administration et par le notaire, sera annexé au présent acte et soumis avec le présent acte aux autorités d'enregistrement.

La Société, en tant que société bénéficiaire, a conclu deux contrats de contribution d'apports en nature en date du 16 juin 2008, respectivement avec (i) IKANO S.A. et (ii) Ingka Pro Holding BV, en tant que contributeur en rapport avec la contribution d'actions de IKANO Retail Holding AB à la Société ("les Contrats de Contribution d'Actions").

Une copie des deux Contrats de Contribution d'Actions, après avoir été signés ne varietur par les actionnaires présents en personne, par le mandataire représentant les actionnaires représentés, par les membres du conseil d'administration et par le notaire, seront annexés au présent acte et soumis avec le présent acte aux autorités d'enregistrement.

Là-dessus, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et le paiement et décide d'émettre et d'allouer deux cent cinquante deux mille quatre cent cinquante (252.450) nouvelles actions de la Société avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et une prime d'émission d'un montant de cinquante et un million neuf cent neuf mille neuf cent soixante et onze et cinquante huit cents (EUR 51.909.971,58) à IKANO S.A. et deux cent quarante deux mille cinq cent cinquante (242.550) nouvelles actions de la Société avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune et une prime d'émission d'un montant de quarante neuf millions huit cent soixante quatorze mille deux cent quatre vingt six et quarante deux cents (EUR 49.874.286,42) à Ingka Pro Holding BV.

Cinquième résolution

L'assemblée générale de la Société décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des Statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social:

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par cinq cent mille (500.000) actions ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser tout administrateur de la Société d'agir seul ou conjointement au nom et pour le compte de la Société en vue de procéder à tout acte, exécuter et signer tout acte, procuration, registre, confirmation ou tout autre document que l'administrateur considère nécessaire et utile en vue de l'enregistrement de l'augmentation du capital social de la Société.

Frais - Evaluation

Dans la mesure où l'apport en nature a pour résultat une participation de IKANO RETAIL PROPERTIES S.A. de plus de 65%, en l'espèce 100%, des titres émis par société existant dans l'Union européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à sept mille et cent euros (EUR 7.100).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec Notaire.

Signé: N. HOULLE, B. TASSIGNY, C. KOHLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, LAC/2008/25571. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008091101/220/291.

(080104641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Burk, Evans & Associates S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 24.351.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der BURK, EVANS & ASSOCIATES S.A. vom 09.06.2008 wird folgende Änderung einstimmig beschlossen:

1. Es wird festgestellt, dass Herr Albert SCHUMACKER sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Hans Johann DENDL, geb 11.03.1936

Wohnhaft in Am Oberholz 19, D-94077 Bad Abbach-Lengfeld

Somit setzt sich der neue Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Herr Georg GARCON, Präsident des Verwaltungsrates

- Frau Erika GARCON-ENGEL, Verwaltungsratsmitglied

- Herr Hans Johann DENDL, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 09.06.2008.

Georg GARCON

Präsident des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2008089663/1403/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Sal. Oppenheim Alternative Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.098.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of June 30th, 2008

- The resignation of Mrs Ulrike Sachs and Mr Carlo Schlessler for personal reasons as a director are accepted.

- The following are appointed as new Directors:

* Mr Friedrich Carl Janssen, Personal Liable Partner, professionally residing in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

* Mr Dieter Pfundt, Personal Liable Partner, professionally residing in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

* Mr Freiherr Christopher von Oppenheim, Personal Liable Partner, professionally residing in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

* Mr Ralf Baukloh, Managing Director, professionally residing in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Their mandates will lapse at the Annual General Meeting of 2009.

Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2008

- Die Rücktritte von Frau Ulrike Sachs, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg und von Herrn Carlo Schiesser, geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg, als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft werden angenommen.

- Folgende Personen erhalten ein zusätzliches Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft:

- Mr Friedrich Carl Janssen, Personal Liable Partner, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg

- Mr Dieter Pfundt, Personal Liable Partner, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg

- Mr Freiherr Christopher von Oppenheim, Personal Liable Partner, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Mr Ralf Baukloh, Managing Director, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder laufen somit anlässlich der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 aus.

Luxembourg, den 30. Juni 2008.

For true copy / Für beglaubigten Auszug

SAL. OPPENHEIM ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT S.A.

SGG

Domizilierungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2008091288/795/36.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2008.

PTC Essen Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.290.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juillet 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.

- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008089076/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080101840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Investment and Management Consulting SA, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 89.168.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juin 2008 à Luxembourg

L'assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société MERCURIA SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.840.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour INVESTMENT & MANAGMENT CONSULTING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008091743/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 juin 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008091687/219/13.

(080105277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 03 juin 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2008.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2008091688/219/13.

(080105276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

P.G.L., Promotions Générales Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.016.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mars 2008

1. Les démissions de Monsieur Philippe JOSSE, Administrateur de sociétés, demeurant au 21, rue de la Saussière, F-92100 Boulogne Billancourt, et de Monsieur Eric POUILLEVET, Administrateur de sociétés, demeurant au 10, rue Walter, F-76000 Rouen, sont acceptées.

2. Sont nommés comme nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs qui ne se présentent plus aux suffrages:

- Monsieur Laurent MALARD, Directeur de société, né le 29 novembre 1966 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant professionnellement à avenue Louizalaan, B-1050 Bruxelles, Belgique.

- Monsieur Hervé BRIOT, Directeur de société, né le 27 avril 1963 à Paris, France, demeurant professionnellement à 148, route de la Reine, F-92513 Boulogne-Billancourt Cedex, France.

pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

3. La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommée comme Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour PROMOTIONS GENERALES LUXEMBOURG S.A., P.G.L.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008091938/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 37.458.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

M^e Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008091738/273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05139. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 9.411.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour la Gérance

Par mandat

M^e Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008091736/273/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05148. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

4 U S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 125.582.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie à Luxembourg le 12 juin 2008 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de:
 - Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique de sociétés, né le 9 mai 1960 à Paris, France et domicilié professionnellement au 16, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
 - Monsieur Fabrizio MION, directeur de sociétés, né le 16 mai 1957 à Lugano, Suisse et domicilié professionnellement au 21, Via Campagna, CH-6926 Mantagnola (Collina d'oro);
 - Monsieur Augusto HÖSLI, directeur de sociétés, né le 25 janvier 1970 à Lugano, Suisse et domicilié professionnellement à Via David Bianchi, CH-6984 Pura.
 et nomme en leur remplacement:
 - Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 04/03/1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9/04/1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16/01/1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2013.

3. Il est mis fin au mandat de commissaire aux comptes de la société MRM CONSULTING S.A., ayant son siège social au 5, rue de l'Ecole, L-4394 PONTPIERRE. En son remplacement est nommé la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.327. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social 2013.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008091762/693/38.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09992. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Electro Maintenance Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 133.122.

—
Selon le procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 22 mai 2008 au siège social de la société ELECTRO MAINTENANCE SYSTEMS SA, il résulte que la résolution suivante a été prise à l'unanimité par tous les actionnaires de la société:

Résolution Unique - Modification du siège social

L'assemblée générale décide de modifier, à partir de ce jour, le siège social comme suit:

5, rue Jean Bertels, L-1230 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Signature / Signature / Signature / Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur / Actionnaire 1 / Actionnaire 2 / Actionnaire 3

Référence de publication: 2008091763/9037/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080104837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 33.096.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2008 que:

- les mandats des administrateurs sortants suivants ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

* M. Vincent BLONDEL, docteur en mathématiques appliquées, professeur à l'Université Catholique de Louvain, domicilié au 13A, rue d'Orbais, B-1360 Malèves-Sainte-Marie, Belgique;

* M. Alfons BUEKENS, professeur, domicilié au 7, Domstraat, 1602 Vlezenbeek, Belgique;

* M. Roland COUNYE, économiste, domicilié au 57, Berkenlaan, B-9840 De Pinte;

* M. Eric DE MAERTELEIRE, ingénieur agronome chimiste, domicilié au 206, 's Gravenstraat 206, 9810 Nazareth, Belgique;

* M. Armand DE WASCH, ingénieur civil chimiste, domicilié au 317, Steenweg, 9810 Nazareth, Belgique;

* M. Yves GENIN, ingénieur civil en électronique, domicilié au 24, Drève des Deux Bois, 1490 Court-Saint-Etienne, Belgique;

* M. Hervé JARRY, ingénieur, domicilié au 4, Square d'Angers, 94490 Ormesson-sur-Marne, France;

* M. Carlos SANCHES REYES, économiste, domicilié 26,1°B, avenue Isabel la Católica, 47003 Valladolid, Espagne;

* Monsieur Daniel STONS, producteur à la télévision Suisse Romande, domicilié au 34, rue de Genève, 01210 Ferney-Voltaire, France.

- Le mandat du réviseur d'entreprise sortant M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg a été reconduit pour un nouveau terme d'un an.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL
Signature

Référence de publication: 2008091979/521/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10330. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080104982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Western Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a accepté, la démission de Monsieur Raymond VAN HERCK, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur et administrateur délégué, à dater de ce jour;

2. L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur avec effet immédiat Monsieur Pierre FONT, demeurant professionnellement au n°11, rue du Pont V, F-76600 Le Havre, pour une durée de cinq (5) ans;

3. L'assemblée a ratifié la nomination de Monsieur Pascal GIRARDET nommé en qualité d'administrateur par le Conseil d'Administration et dont l'extrait du procès-verbal de la réunion dudit Conseil d'Administration a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 02 avril 2008 sous le numéro L080049381.05.

4. L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur délégué, Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146. La totalité de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion lui ont donc confiés à Monsieur Philippe JANSSENS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
WESTERN WATERWAYS S.A.
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2008091995/1066/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06956. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

In Media Res SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 108.957.

—
Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2008

Il résulte de cette assemblée générale la décision suivante:

L'assemblée acte la démission de Monsieur Stéphane Moreaux de son mandat de commissaire aux comptes et pourvoit à son remplacement par Fiduciaire Internationale S.A., domiciliée à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 et représenté par son administrateur-délégué, Monsieur Stéphane Moreaux.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale S.A.
Route d'Esch, 7, L-1470 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008092039/1004/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00166. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080105548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Batifixing s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 103.929.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 20/02/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008092030/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2008, réf. LSO-CP05597. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Australian China Clays (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 115.963.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008092032/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07300. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Réidener Spënnchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 59, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 104.631.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 juillet 2008.

Pour la société

KIEFFER Romain

Référence de publication: 2008092029/3256/14.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2008, réf. DSO-CS00344. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080104999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

International Masters Publishers Nihon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 90.372.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 août 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

International Masters Publishers Nihon S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2008091735/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07054. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Blue White Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.869.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 31 mars 2008

Il a été décidé comme suit:

1. d'accepter la démission de Jan KOSKENNIEMI en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008;
2. de nommer Jukka SJOSTEN né à Hankoo, Finlande, le 22 mars 1968 et demeurant à Jussinpellontie 16, 20780 Kaarina, Finlande, en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2008 pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Jaakko KARKI
- Kathy SATO
- Jukka SJOSTEN

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Administration Centrale

Signatures

Référence de publication: 2008092057/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Dunwych Acquisition Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 71.498.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the first of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

DUNWYCH L.P., having its registered office at 1013 Centre Road, Wilmington, 19805 Delaware, USA,
Here represented by Saphia Boudjani, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current shareholder of Dunwych Acquisition Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 71.498, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 August 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 November 1999, number 867;

- that the capital of the corporation "Dunwych Acquisition Company S.à r.l." is fixed at GBP 10,000 (ten thousand Great Britain Pounds) divided into one hundred (100) share quotas of GBP 100.- (one hundred Great Britain Pounds) each, fully paid;

- that DUNWYCH L.P. has decided to dissolve the company "Dunwych Acquisition Company S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that DUNWYCH L.P., being sole owner of the shares and liquidator of "Dunwych Acquisition Company S.à r.l.", declares:

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- * regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of "Dunwych Acquisition Company S.à r.l." is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le premier juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DUNWYCH L.P., ayant son siège social à 1013 Centre Road, Wilmington, 19805 Delaware, USA,

Ici représentée par Saphia Boudjani, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec l'acte auprès des administrations compétentes.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "Dunwych Acquisition Company S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.498, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 août 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 18 novembre 1999, numéro 867;

- que le capital social de la société Dunwych Acquisition Company S.à r.l. s'élève actuellement à GBP 10.000,- (dix mille livres sterling) représenté par cent (100) parts sociales de GBP 100,- (cent livres sterling) chacune, entièrement libérées;

- que DUNWYCH L.P., a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société Dunwych Acquisition Company S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que DUNWYCH L.P., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société Dunwych Acquisition Company S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société Dunwych Acquisition Company S.à r.l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BOUDJANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27774. — Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092133/242/85.

(080106000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Safima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 106.714.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

S'est réunie le 10 mars 2008

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte des résolutions suivantes:

- Révocation de GEFCO AUDIT S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes.
- Nomination au mandat de Commissaire aux Comptes à partir du 10 mars 2008 de la société ABH fiduciaire SARL RC B 131.601 domiciliée au 6 Jos Seylerstrooss L-8522 BECKERICH au sein de la société pour une durée de 6 ans.

Signature / Signature / Signature
Scrutateur / Secrétaire / Président

Référence de publication: 2008092046/822/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

MDK - Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg E 3.924.

STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit juin 2008 se sont réunis les soussignés:

- 1.- Monsieur Marco BREVER, gérant de société, né à Saint-Vith (Belgique), le 23 décembre 1962, demeurant à B-4791 BURG - REULAND, Thommen 53A (Belgique);
- 2.- Monsieur Dominique VERVOORT, employé privé, né à Mechelen (Belgique), le 08 juin 1973, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Neundorfer Strasse 20 (Belgique);
- 3.- Monsieur Kurt MOUTSCHEN, gérant de société, né à Crombach (Belgique), le 17 août 1957, demeurant à B-4784 ST. VITH, Ober-Emmels, 21C (Belgique).

Lesquels ont signés les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telles qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est "MDK-IMMO S.C.I."

Art. 4. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il pourra être transféré en tout nature autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 3.000,00 euros (trois mille,- EUR), divisé en 300 (trois cents) parts d'intérêts de 100 euros (cent,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1.- (cent trente-cinq) parts d'intérêts;	135
à 2.- (cent et cinq) parts d'intérêts;	105
à 3.- (soixante) parts d'intérêts;	60
Total: (trois cents) parts d'intérêts;	300

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un associé dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital;

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès d'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature collectives de deux gérants tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon les cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-9911 TROISVIERGES, 6, route de Wilwerdange.
- 2.- Sont nommés aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Marco BREVER, gérant de société, né à Saint-Vith (Belgique), le 23 décembre 1962, demeurant à B-4791 BURG - REULAND, Thommen, 53A (Belgique);
 - Monsieur Dominique VERVOORT, employé privé, né à Mechelen (Belgique), le 08 juin 1973, demeurant à B-4780 Saint-Vith, Neundorfer Strasse, 20 (Belgique);
 - Monsieur Kurt MOUTSCHEN, gérant de société, né à Crombach (Belgique), le 17 août 1957, demeurant à B-4784 ST. VITH, Ober-Emmels, 21C (Belgique).

Fait et signé à Troisvierges, date qu'en tête des présentes.

Signatures.

Référence de publication: 2008092037/1611/104.

Enregistré à Diekirch, le 9 juillet 2008, réf. DSO-CS00103. - Reçu 23,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

CEREP III Investment Q S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.112.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.447,

here represented by Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 19 June 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

1. Form - corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP III Investment Q S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights

through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2009.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
CEREP III UK S.à r.l.	500
Total: five hundred Shares	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about Euro one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60290, dated 25 June 2007;

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 19 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

1. Forme - dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CEREP III Investment Q S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration, des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), chacun étant alors désigné comme "Gérant". Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales
CEREP III UK S.à r.l.	500
Total: cinq cents Parts Sociales	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, page 60290, en date du 25 juin 2007;

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. Relation: LAC/2008/26121. - Reçu à 0,5 %: quatre vingt quatorze euros et quatre-vingt cinq cents (94,85 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092121/211/499.

(080105695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

CEREP III Investment R S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.126.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty fifth day of June.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130.447,

here represented by Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 19 June 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

1. Form - corporate name. There is hereby formed a private limited liability company under the name "CEREP III Investment R S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered

office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate and/or of participations in any enterprises in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those investments participations.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions:

3.5.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.5.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.5.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

3.5.4 to enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, cooperation agreement and other services contracts, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of thirty British Pounds (GBP 30.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s). The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may redeem from its Shareholder (s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, so that only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by one of the Shareholders are freely transferable to another Shareholder.

7.3 In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

7.4 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

Chapter III.- Management

8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers", each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers, as the case may be, need not be shareholder.

8.2 The Sole Manager or the Managers may be removed at any time, for legitimate reasons only, by decision of the extraordinary general meeting of the Shareholders taken in compliance with articles 14 and 15.

8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, collectively by the Board of Managers in compliance with article 12.

8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to the Sole Manager and in case of plurality of managers, to any Manager as provided by article 10 of the Articles, and pursuant to article 191 bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding vis-à-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any Manager does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager and in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration acts (actes d'administration) and disposition acts (actes de disposition) as well as all operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or any Manager in case of plurality of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of a Board of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, fax, e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by the majority of the Managers, present or represented.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by phone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager may be documented in writing.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - votes.

13.1 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions are recorded in writing.

13.3 If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14. Holding of general meetings.

14.1 Shareholders meetings may always be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.

14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Sole Manager or, in case of plurality of managers, to the Board of Managers.

15. Majorities.

15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.

15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V.- Business year

16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers and the latest prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares.

17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

17.4 The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

17.5 The Board of Managers or the Sole Manager may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Managers or the Sole Manager showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Chapter VI.- Liquidation

18. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

19.3 A sole Shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 30 June 2009.

Subscription - payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:	Shares
CEREP III UK S.à r.l.	500
Total: five hundred Shares	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) corresponding to a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Is appointed as Sole Manager for an undetermined period:

CEREP III S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.446 and whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1257, page 60290, dated 25 June 2007;

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound, in case of a sole manager, by the sole signature of the Sole Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.447,

la comparante ci-dessus est ici représentée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé le 19 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, nom, siège social, objet, durée

1. Forme - dénomination. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CEREP III Investment R S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après définis comme les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés (telle que définie ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tels que définis ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société a également pour objet d'effectuer toutes transactions impliquant, directement ou indirectement, l'acquisition d'actifs immobiliers et/ou la prise de participations dans toutes entreprises généralement quelconques, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements participations.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.4 Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un associé de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.5.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de capital, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.5.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, à des conditions jugées satisfaisantes;

3.5.3 accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie d'engagements, des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou par tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.5.4 conclure tous contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration,

des contrats de coopération et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de trente livres Sterling (30 GBP), chacune (ci-après les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts sociales que la Société peut racheter à ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé.

7.3 En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé pourront être cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

7.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être enregistré par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"), chacun étant alors désigné comme "Gérant"). Le Gérant Unique ou les Gérants le cas échéant ne sont pas nécessairement associés.

8.2 Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, uniquement pour justes motifs, par une décision d'une assemblée générale extraordinaire des Associés conformément aux articles 14 et 15.

8.3 Toute décision en relation avec la gérance de la Société doit être prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance agissant collectivement en conformité avec l'article 12.

8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré au Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, à un Gérant tel que stipulé à l'article 10 des Statuts, et en vertu de l'article 191 bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 des présents Statuts sont valables et créent des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par un Gérant ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et tous actes de disposition ainsi que toutes opérations conformes à l'objet social.

9.2 Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature d'un Gérant, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

11. Délégation et mandat du gérant unique ou du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou tout Gérant en cas de pluralité de gérants peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou tout Gérant, en cas de pluralité de gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un courriel ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participant, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, courriel, télégramme ou facsimilé. Ces résolutions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.

12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen tel que fax, courriel, télégramme, facsimilé ou par téléphone; dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.8 En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée des associés - votes.

13.1 Tout Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2 En cas d'Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont établies par écrit.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14. Tenue d'assemblées générales.

14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale.

14.4 Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, au Conseil de Gérance.

15. Majorités.

15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V.- Exercice social

16. Exercice social.

16.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

17. Droit de distribution des parts.

17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des amortissements et de toutes autres charges, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

17.2 Sur le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

17.4 La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

17.5 Le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'année fiscale précédente, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Titre VI.- Liquidation

18. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19. Liquidation.

19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

19.3 Un Associé unique peut dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:	Parts
CEREP III UK S.à r.l.	500
Total: cinq cents Parts Sociales	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) correspondant à un capital social de quinze mille livres Sterling (15.000 GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommé comme Gérant Unique pour une période indéterminée:

CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1257, page 60290, en date du 25 juin 2007;

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du Gérant Unique, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008, Relation: LAC/2008/26122. — Reçu à 0,5 %: quatre-vingt quatorze euros et quatre-vingt cinq cents (94,85 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 JUILLET 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092113/211/498.

(080105914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Hispaimmo A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 137.356.

Auszug aus der Verwaltungsratssitzung vom 27. Juni 2008

Gemäß Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 ist Herr Christoph KOSSMANN, geboren am 21. Juni 1957 in Homburg (Deutschland) geschäftsansässig in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates gewählt worden und dies während der gesamten Zeitspanne seines Mandats (bis zur Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013).

P. STANKO / C. KOSSMANN

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2008092038/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

In Media Res SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 108.957.

Je soussigné, Stephan MOREAUX, né à Bastogne, le 13 novembre 1961, domicilié à 6600 BASTOGNE, rue des Hêtres 141, nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société anonyme ABC 2000 SA par l'Assemblée Générale du 4 juillet 2005,

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société. La fin de ce mandat prend effet avec la fin de la mission afférente à l'exercice clôturé au 31 /12/2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stephan MOREAUX.

Référence de publication: 2008092040/1004/16.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Cantara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.124.

Je soussigné, Laurent STEVELER, gérant de la société HMS Fiduciaire Sàrl, ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, route d'Arlon, 270 nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société CANTARA HOLDING SA par l'Assemblée Générale du 20 avril 2007.

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société. La fin de ce mandat prend effet avec la fin de la mission afférente à l'exercice clôturé au 31 /12/2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
RTE D'ARLON 270, L-8010 STRASSEN
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2008092041/1004/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Maps-Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 69.299.

Je soussigné, Laurent STEVELER, gérant de la société HMS Fiduciaire Sàrl, ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, route d'Arlon, 270 nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société anonyme MAPS EUROPE S.A. par l'Assemblée Générale du 19 mars 2007.

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société. La fin de ce mandat prend effet avec la fin de la mission afférente à l'exercice clôturé au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
RTE D'ARLON 270, L-8010 STRASSEN
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2008092044/1004/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00174. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Brake & Parts Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 25.946.

Je soussigné, Laurent STEVELER, gérant de la société HMS Fiduciaire Sàrl, ayant son siège social à L-8010 STRASSEN, route d'Arlon, 270 nommé en qualité de commissaire aux comptes de la société Brake & Parts Center SARL par l'Assemblée Générale du 14 Août 2007.

Déclare par le présent acte donner ma démission en tant que commissaire aux comptes de la société. La fin de ce mandat prend effet avec la fin de la mission afférente à l'exercice clôturé au 31/12/2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HMS Fiduciaire Sàrl
RTE D'ARLON 270, L-8010 STRASSEN
Laurent STEVELER
Gérant

Référence de publication: 2008092045/1004/19.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

A.C.E., Automotive Components Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.130.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société «Automotive Components Europe S.A.», tenue au siège social en date du 17 juin 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

1 ° Nomination de Deloitte S.A., avec siège social à 55, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Automotive Components Europe S.A.

Signature

Référence de publication: 2008092054/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

ABC 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 108.996.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue au siège social le 30 juin 2008

L'assemblée acte la démission de Monsieur Stéphan Moreaux de son mandat de commissaire aux comptes et pourvoit à son remplacement par Fiduciaire Internationale S.A., domiciliée à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 et représenté par son administrateur-délégué, Monsieur Stéphan Moreaux.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale S.A.

Route d'Esch, 7, L-1470 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008092042/1004/18.

Enregistré à Diekirch, le 14 juillet 2008, réf. DSO-CS00165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

KSM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.149.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle de l'administrateur, Monsieur Luc SUNNEN, est dorénavant à inscrire au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008092081/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Lux Inseco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 13, rue de Bourgogne.

R.C.S. Luxembourg B 94.702.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 juillet 2008 à 8 heures

Les actionnaires de la société LUX INSECO S.A. réunis en assemblée générale extraordinaire, le 21 juillet 2008 à 8 heures, au siège social, 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, ont pris les décisions suivantes:

Première résolution

Révocation, avec effet immédiat ce jour 21 juillet 2008, de Monsieur Robert ELVINGER, avec pour adresse 16, val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, de ses fonctions d'administration de la société.

Révocation, avec effet immédiat ce jour 21 juillet 2008, de la société DEVAN HOLDING S.A., ayant son siège social 31, Grand Rue, L-2012 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 55.948, de ses fonctions d'administration de la société.

Troisième résolution

Nomination des deux nouveaux administrateurs suivants:

- Madame Catherine CURRIEZ, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg
- La société LUX TERRA IMMO S.A., dont le siège social est 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 45.836

Les mandats des nouveaux administrateurs de la société se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2009.

Suite aux nouvelles nominations, le conseil d'administration de la société LUX INSECO S.A. se compose désormais des trois membres ci-après:

1) Monsieur Yves BOULOGNE, administrateur de société, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

2) Madame Catherine CURRIEZ, avec adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg.

3) La société LUX TERRA IMMO S.A., dont le siège social est 13, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 45.836.

Nomination, avec effet immédiat ce jour 21 juillet 2008, à la fonction d'administrateur délégué de Madame Catherine CURRIEZ, avec pour adresse professionnelle 13, rue de Bourgogne L-1272 Luxembourg, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

Révocation, avec effet immédiat ce jour 21 juillet 2008, du mandat de commissaire de la société LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 27, rue de la Faïencerie, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Cinquième résolution

Appel aux fonctions de commissaire de la société DMS & Associés sàrl, ayant son siège social à L-1274 Luxembourg - Howald, 23, rue des Bruyères, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 46.477.

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs et des administrateurs délégués et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Luxembourg, ne varietur, le 21 juillet 2008.

Pour extrait certifié conforme

Yves BOULOGNE

Le président, administrateur délégué

Référence de publication: 2008092082/6004/49.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07478. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

CPF Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 120.983.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 18/04/08.

Signature.

Référence de publication: 2008092035/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07320. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLDING EDH S.A.", avec siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, constituée par acte notarié en date du 12 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 12 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 769 du 29 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nicolas BARRE, conseiller financier, demeurant à Paris (F), qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Thérèse BUKASA, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo AREND, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société de "Holding 29" en "Soparfi".
2. Changement subséquent de l'article 4 des statuts suite au changement d'objet.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

91002

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'un objet "Holding 29" en objet "Soparfi".

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signe: M. BARRE, M.-T. BUKASA, C. AREND, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008, LAC/2008/25920. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008092132/220/64.

(080105676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Farbe & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.541.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008092033/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09019. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

CMS Generation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.245.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November,
before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Taqá Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124212;

hereby represented by Ms. Flora Gibert, notary clerk in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 14, 2007.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Grand-Duchy of Luxembourg under the name of CMS Generation Luxembourg S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 74245, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of M^e Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange, of January 11, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association n^o 365 of May 22, 2000 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 2, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 277 of April 18, 2001.

II. The Company's share capital is fixed at seventeen thousand five hundred U.S. Dollars (USD 17,500) divided into one hundred fifty (150) class A shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100) each, and twenty five (25) class B shares with a nominal value of one hundred U.S. Dollars (USD 100) each, all subscribed and fully paid-in.

III. The appearing party, as sole shareholder of the Company, expressly declare to open the liquidation of the Company with immediate effect.

IV. The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to proceed with the anticipated dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator Mr. Marc Liesch, chartered accountant, having its registered address at AAD Fiduciaire S.à r.l. 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (the "Liquidator").

Third resolution

The sole shareholder resolved to fix the Liquidator's powers as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

- The Liquidator may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated liquidation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1.300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le 16 novembre 2007.

par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- Taqa Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124212,

ici représentée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée le 14 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de CMS Generation Luxembourg S.à r.l." inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74245 (la "Société"), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire résidant à Hespérange, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 365 du 22 mai 2000 et dont les statuts ont été amendés par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 2 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n^o 277 du 18 avril 2001.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents U.S. Dollars (USD 17,500) représenté par cent cinquante (150) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (USD 100,-) chacune, et vingt-cinq (25) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (USD 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. La comparante, en qualité d'associée unique, déclare expressément l'ouverture de la liquidation de la Société, avec effet immédiat.

IV. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé de nommer comme liquidateur Mr. Marc Liesch, réviseur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle chez AAD Fiduciaire S.à r.l. 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de fixer les pouvoirs du Liquidateur comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille trois cent Euros (EUR1.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2007. Relation: LAC/2007/36795. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 DECEMBRE 2007.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008092147/211/109.

(080105692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

In the year two thousand eight, on the twenty-fourth day.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared,

Maître Mevlüde - Aysun TOKBAG, "Rechtsanwältin", residing professionally in Luxembourg, acting as attorney in fact of the Company ORIFLAME COSMETICS S.A. (the Company) pursuant to a resolution of the Board of Directors passed on 23 June 2008.

A copy of which shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated under the name of "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A." pursuant to a deed of Mr. Georges ALTWIES, notary residing in Dudelange on 22 January 1970, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 61 dated 16 May 1970, the articles of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Mr. Gérard LECUIT on 19 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1509 on June 18, 2008.

2. The share capital of the Company is set at sixty nine million six hundred and seventy seven thousand one hundred and forty two Euro and fifty Cents (EUR 69,677,142.50), represented by fifty five million seven hundred and forty one thousand seven hundred and fourteen (55,741,714) shares of no nominal value.

3. Pursuant to article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at one hundred and two million four hundred thousand Euro (EUR 102,400,000.00) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the authorised capital and to exclude the pre-emption rights of existing shareholders, and notably to issue on these terms up to two million two hundred fifty thousand (2,250,000) shares to persons exercising their rights under the 2005 share incentive plan. Pursuant to this plan and pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to increase the share capital of the Company within the authorized share capital and to exclude pre-emption rights of the existing shareholders while issuing achievement shares to the participants of the 2005 share incentive plan for each investment shares they purchased in 2005 at no costs for them. Furthermore, pursuant to the resolutions of the extraordinary general meeting of the Company held on 19 May 2008, the Board of Directors was authorized to finance such issuance through a reserve account to which one million six hundred thousand Euro (EUR 1,600,000.-) were transferred from the share premium account of the Company in order to allow the Board of Directors to finance the issuance of achievement shares under the 2005 share incentive plan over the years 2008 - 2010.

4. During its meeting dated 23 June 2008, the Board of Directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety-four thousand and five hundred Euros (EUR 594,500.-) within the authorised share capital by the issue of four hundred seventy five thousand and six hundred (475,600) achievement shares of the Company of no nominal value and for an amount of one euro and twenty five Cents (EUR 1,25) each and with exclusion of the existing shareholders pre-emption rights.

5. A list containing the name of the beneficiaries and the number of achievement shares allocated is attached to the present deed to be registered with it.

6. It results from the exercise of the rights that the aggregate amount of five hundred ninety-four thousand and five hundred Euros (EUR 594,500.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

7. As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The share capital of the Company is fixed at seventy million two hundred seventy one thousand six hundred forty two Euros and fifty Cents (EUR 70,271,642.5) represented by fifty six million two hundred seventeen thousand three hundred fourteen (56,217,314) shares of no nominal value."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately five thousand two hundred Euro (EUR 5,200.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Mevlüde - Aysun TOKBAG, "Rechtsanwältin", demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la Société ORIFLAME COSMETICS S.A. (la Société), en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 23 juin 2008.

Une copie du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée sous le nom de "ORIFLAME INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par-devant Maître Georges ALTWIES, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 janvier 1970, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 61 du 16 mai 1970, les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et la dernière fois par acte reçu par-devant Maître Gérard LECUIT en date du 19 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1509 du 18 juin 2008.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-neuf millions six cent soixante-dix sept mille cent quarante deux Euros et cinquante Cents (EUR 69.677.142,50), représenté par cinquante cinq millions sept cent quarante et un mille sept cent quatorze actions (55,741,714) sans désignation de valeur nominale.

3. Aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à cent deux millions quatre cent mille euros (EUR 102.400.000.-), et le second alinéa de l'article 5 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, et notamment d'émettre selon ces termes jusqu'à deux millions deux cent cinquante mille (2.250.000) actions aux personnes exerçant leurs droits dans le cadre du plan d'intéressement 2005. Aux termes de ce plan et des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé et d'exclure le droit de préemption des actionnaires actuels lors de l'émission des actions de résultat aux participants du plan d'intéressement 2005 pour chaque actions d'investissement acquise en 2005, sans coûts pour eux. De plus, aux termes des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 mai 2008, le Conseil d'Administration a été autorisé à financer cette émission par l'intermédiaire d'un compte de réserve sur lequel un million six cent mille euros (EUR 1.600.000.-) ont été transférés du compte de prime d'émission en vue de permettre au Conseil d'Administration de financer l'émission des actions de résultat dans le cadre du plan d'intéressement 2005, pour les années 2008-2010.

4. Lors de sa réunion du 23 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents euros (EUR 594.500.-) dans les limites du capital autorisé par l'émission de quatre cent soixante-quinze mille six cents (475.600) actions de résultat de la Société sans indication de valeur nominale et pour un montant de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants.

5. Une liste contenant le nom des bénéficiaires et le nombre d'actions de résultat allouées est jointe au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

6. Il résulte de l'exercice des droits que le montant total de cinq cent quatre-vingt quatorze mille cinq cents euros (EUR 594.500.-) est à la libre disposition de la Société tel que la preuve en a été rapportée au notaire soussigné.

7. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à soixante-dix millions deux cent soixante-et-onze mille six cent quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 70.271.642,50.-) représenté par cinquante six millions deux cent dix-sept mille trois cent quatorze (56.217.314) actions, sans désignation de valeur nominale."

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la loi précitée ont été remplies.

Frais, évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-A. TOKBAG, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. LAC/2008/25919. - Reçu deux mille neuf cent soixante-douze euros cinquante cents à 0,5%: 2.972,50 EUR.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008092148/220/127.

(080105698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

ICI, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2008092027/2724/13.

(080104869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Rolf Bau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 106.880.

Auszug aus der Außerordentlichen Generalversammlung vom 22. April 2008

"1. Herr Bruno Nofts wird mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer entlassen.

2. Alleinunterzeichnungsberechtigter Geschäftsführer verbleibt Herr Raif Jusufovic."

Weidingen, den 22. April 2008.

Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift

Präsident / Sekretär / Stimmzähler

Référence de publication: 2008092026/801137/15.

Enregistré à Diekirch, le 21 juillet 2008, réf. DSO-CS00356. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080105394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Galileo Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.282.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

CRISTAL INC, société de droit de la république des Seychelles, ayant son siège social au 13, 1^{er} Floor, Oliaji, Trade Center, F Rachel Street, Victoria Mahé, République des Seychelles, certificat d'incorporation numéro 043841 représentée par FERENGE SERVICES Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 473240 agissant en sa qualité d'administrateur, ici représentée par Madame Farida OMAADA-CHAK et Monsieur Vikash BHOOBUN, employés privés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «GALILEO FINANCES S.A.», ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B numéro 89.282 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 25 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1634 du 14 novembre 2002 (la «Société»).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par trois cent dix (310) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTLY (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTLY (FIDUCIAIRE) S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 15, rue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Farida Omaadachak, Vikash Bhoobun, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 avril 2008. LAC/2008/17667. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008092182/202/62.

(080105995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.